

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DU JEU CONCOURS

«Indépendance du Sud Congo »

Préambule

Il est organisé sur la chaîne de Radio Africa °1 un concours sur les connaissances des tribus dans la Bible, des indépendances des pays Africains en particulier sur celle de l'«**Indépendance du Sud Congo** » et la connaissance de la constitution de l'État du Sud Congo.

Article 1 : **Nature et objectifs du jeu.**

Le jeu consiste à informer le public sur l'indépendance de la partie du Sud Congo, de la République du Congo.

Article 2 : **Champ d'intervention du jeu.**

Ce jeu est organisé autour de l'indépendance du Sud Congo, la doctrine et de la jurisprudence de l'indépendance d'Israël.

Article 3 : **Organisation du jeu**

Le jeu « indépendance du Sud Congo » est organisé par le représentant du Groupe de la Tribu Kongo en partenariat avec la Radio Africa °1.

Article 4 : **Date et lieu du jeu.**

Le jeu « indépendance du Sud Congo » se déroule jusqu'au 21 mai 2016, date de l'indépendance de l'État Sud Congo.

La phase finale se déroule le 21 mai 2016. Sont déclarés finalistes, les deux candidats ayant obtenus les plus de points. En cas d'égalité de points, un tirage au sort est organisé sans la présence des candidats.

Article 5 : **Condition de participation.**

Toute personne parlant la langue française peut participer.

Toute personne ayant des connaissances sur les principes de l'indépendance peut participer en appelant la Radio Africa °1 à ses frais.

A l'inscription, chaque candidat reçoit un numéro.

Pour chaque candidat, il est comptabilisé le nombre de points.

Les questions sont publiques et les réponses aussi.

Aucun frais d'inscription n'est demandé et l'inscription se fait lors du premier appel. Il est noté les noms et prénoms du candidat, son n° de téléphone, et son pays d'où il appelle.

Article 6 : **organisation pratique**

1. L'animateur choisi par la Radio Africa °1 pose des questions et comptabilise les points de chaque candidat.
2. Il y a une prime qui est donnée au gagnant en fin de semaine. En cours de semaine, si un candidat gagne deux jours successif, il gagne 20 euro.
3. Un montant de 100 euro en fin du Concours est donné au gagnant.
4. Ce montant contient les frais de Western Union, il est possible de recevoir l'argent par Paypal.

Article 7 : règlement des contestations ou réclamation

Les réclamations éventuelles pourraient être formulées par chaque candidat en direct lors de l'émission.

Les réclamations peuvent porter sur une réponse estimée valable par le candidat et non prise en compte par l'animateur.

L'animateur décide en dernier.

Article 8 : Proclamation des résultats

Avant de proclamer les résultats, l'animateur a l'obligation de répondre à chaque réclamation en motivant sa décision.

Article 9 : Infoline

Pour toute information complémentaire, écrire à sudcongo.com@gmail.com et précisez votre nom et n° de téléphone.